

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

Ce projet de loi de finances rectificative 2021 a pour but de réviser les objectifs budgétaires fixés dans la loi de finances initiale pour être en phase avec la déclaration de politique générale du Premier Ministre, dans le cadre de la nouvelle dynamique de « Gouverner autrement » prônée par Son Excellence Professeur Alpha CONDE, Président de la République.

Pour rappel, cette nouvelle dynamique de gouvernance s'articule autour des points ci-après :

- la restructuration de l'administration ;
- le contrôle et les audits concernant les ressources affectées aux collectivités et communautés à la base ;
- l'amélioration de la qualité de vie dans la zone spéciale de Conakry et ;
- les initiatives et programmes en faveur des jeunes et des femmes.

Pour matérialiser cette volonté du chef de l'Etat, le gouvernement a signé des contrats de performance avec les différentes régies financières dont l'objectif est le doublement des recettes à l'horizon fin 2022.

En matière de dépenses publiques, la priorité demeure la recherche de l'efficacité et de l'efficacités pour une meilleure amélioration substantielle des conditions de vie des guinéens.

Aussi, les effets de la pandémie du COVID-19 continue à se faire ressentir sur les activités économiques avec l'apparition de nouveaux variants. C'est dans cette optique que le gouvernement a renforcé les mesures liées aux barrières sanitaires combinées avec l'intensification de la campagne de vaccination.

Au niveau budgétaire, les hypothèses macroéconomiques révisées pour le reste de l'année visent un taux de croissance de 5,2% du PIB, un taux d'inflation moyen de 10,9% et une pression fiscale de 14,11% contre respectivement 5,5%, 8% et 13% en loi de finances initiale.

Sur le volet recettes, une hausse de 1% du PIB est constatée sur les recettes fiscales due essentiellement à la mise en œuvre des contrats de performance signés par les régies de recettes. Quant aux dépenses, elles augmentent de 1,17% du PIB s'expliquant principalement par :

- le recrutement de 1500 fonctionnaires de police et de la protection civile non budgétisés en LFI ;